

Séminaire technique

16 AVRIL 2024

Maison du Lac de Grandlieu



OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION



16 AVRIL 2024

OUTILS

IDENTIFIER ET CARTOGRAPHIER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

**ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNAL ?
QUELS ATTENDUS POUR UN PRÉ-DIAGNOSTIC ?**



par Jérôme LUCAS et Matthieu ROEPER, LAD
Stéphanie COUPRIE et Hélène VIDEAU, OFB



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), un levier à disposition des collectivités pour la planification territoriale en amont de la séquence ERC

Séminaire Aménageurs et Environnement

16 avril 2024

OFB : Hélène Videau & Stéphanie Couprie

Atlas de biodiversité communale

L'ABC permet à une collectivité de connaître, préserver et agir pour la biodiversité, valoriser son patrimoine naturel.

« On protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » J.Y. Cousteau



CONNAISSANCE

Synthèse des connaissances et inventaires.
Cartographie des enjeux de biodiversité locale.

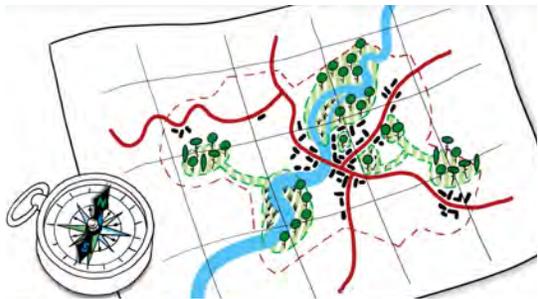


MOBILISATION

Outil d'appropriation des enjeux et de sensibilisation des acteurs locaux.
Implication des acteurs du territoire (scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.).

PRÉSERVATION ET VALORISATION

Outil stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre de politiques communales en faveur de la biodiversité.
Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme, TEN, ...)



© Nathalie Merlet | *Leptophyes punctatissima* | ABC d'Erdre-en-Anjou 2022



© Laurent Gouret, ABC de Couffé 2023

Comment mettre en place un Atlas de la biodiversité communale ?

ÉTAPE 1

Un premier inventaire, celui des connaissances



2

Établir le plan de prospection à partir des priorités identifiées



- Faune
- Flore
- Habitats



4

Réaliser le diagnostic : des inventaires à la hiérarchisation des enjeux



3

Mobiliser les citoyens dans la mise en œuvre de l'ABC



5

Formaliser les résultats : synthèses et cartographie des enjeux



6

Le plan d'actions : document clé pour l'action post-ABC



7

Partager et valoriser les productions de l'ABC

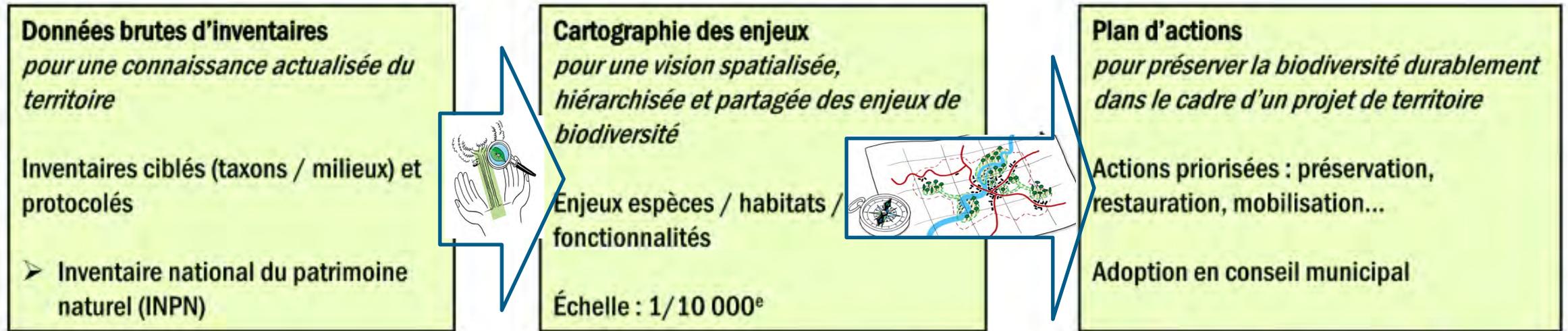


Plus d'informations : Guide ABC (2022)

<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

ABC : 2 productions finales essentielles d'un projet réussi

Livrables de l'ABC : mieux connaître pour se mettre en action



ABC Villeneuve-sur-Lot



Figure 63 : cartographie des continuités écologiques sur Boussay

ABC Boussay

	C9	Poursuivre les suivis des populations de mammifères aquatiques	G12	Mettre en place une gestion des berges de l'Èvre favorable à la loutre, au castor et au campagnol amphibie	A1	Poursuivre les animations rdv nature	
	C10	Poursuivre les inventaires de la commune			A9	Poursuivre l'offre d'animations destinée aux scolaires	
					A10	Pérenniser une fête communale avec des thématiques biodiversité	
					A11	Pérenniser l'animation du réseau d'inventaire participatif	
Zonage environnemental	C11	Intégrer la Trame noire Mauges et la transcrire à l'échelle communale	G13	Identifier les points de conflits persistants et les résorber	A12	Mettre en place et pérenniser "le jour de la nuit"	
	C12	Croiser les données ABC à la TVB identifiée dans le PLU	G15	Corriger les points de conflits persistants sur la TVB et étudier les pistes pour les résorber	A13	Obtenir le label ville et village étoilé	
					A14	Faire connaître ces mesures aux services concernés et aux citoyens	
				G16	Appliquer l'Art L. 151-18 pour réglementer les abords des constructions	A5	Communiquer sur cette action au travers de différents canaux
				G17	Mettre en œuvre un plan de gestion de l'ENS vallée de l'Èvre	A15	Faire connaître ces mesures aux personnes concernées
	C13	Identifier les outils de protection ou de valorisation des espaces naturels à enjeux			A5	Communiquer sur cette action au travers de différents canaux	

ABC Beaupreau en Mauges

ABC, levier pour la planification urbaine intégratrice d'ERC

Outils stratégique de l'action locale pour la mise en œuvre
de politiques (inter)communales en faveur de la biodiversité

PLU / PLUi

SCOT

Connaissance



Enrichit le volet biodiversité de l'état initial de l'environnement
=> Rapport de présentation

Diagnostic territorial

Passage à l'action



Aide à la formulation des objectifs notamment sur les continuités écologiques
=> Traduction d'une stratégie foncière E(RC) dans le règlement et zonage. Ex : secteur à mettre en valeur, protéger, à renaturer

Projet d'aménagement stratégique
=> Traduction dans le Document d'Objectifs et d'Orientations

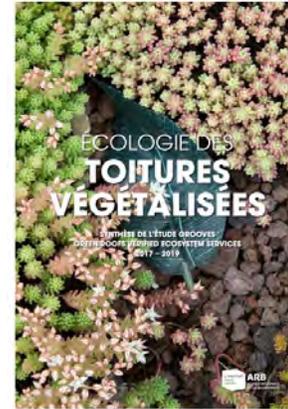
Nourrit le projet d'aménagement et de DD
=> Intégration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Cartographie
et
plan d'actions

Et après ? Perspectives et enjeux post-ABC

Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification de l'urbanisme

- Zonages
- Taxation
- Prescriptions / préconisations / objectifs d'aménagements



Aménagement et gestion des espaces verts favorable à la biodiversité

- Cahier des charges d'aménagement / de gestion
- Projet phare de création / restauration d'espaces naturels



Et après ? Perspectives et enjeux post-ABC

Projets de restauration, renaturation, désimperméabilisation



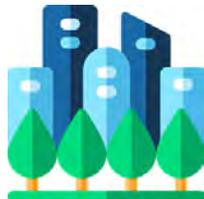
Programmes de protection, suivi des aménagements et gestion des espaces verts favorable à la biodiversité



Sensibilisation, formation, participation



E cahier des charges, conventions pour encourager les pratiques favorables à la biodiversité auprès des acteurs



Campagne 2024 de financement ABC

www.ofb.gouv.fr/abc

Cahier d'accompagnement consultable sur Aides Territoires:

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>



Montant total : 15 M€
Plafond d'aide: 250 000€/projet
Taux d'aide: 80% du coût du projet



Hexagone et Outre-mer



Collectivités et établissement publics
+ Associations (OM uniquement)



Projets : de 36 à 48 mois



Publication du cahier
d'accompagnement et de la mesure ABC
sur Aides-Territoires: 9 janvier 2024

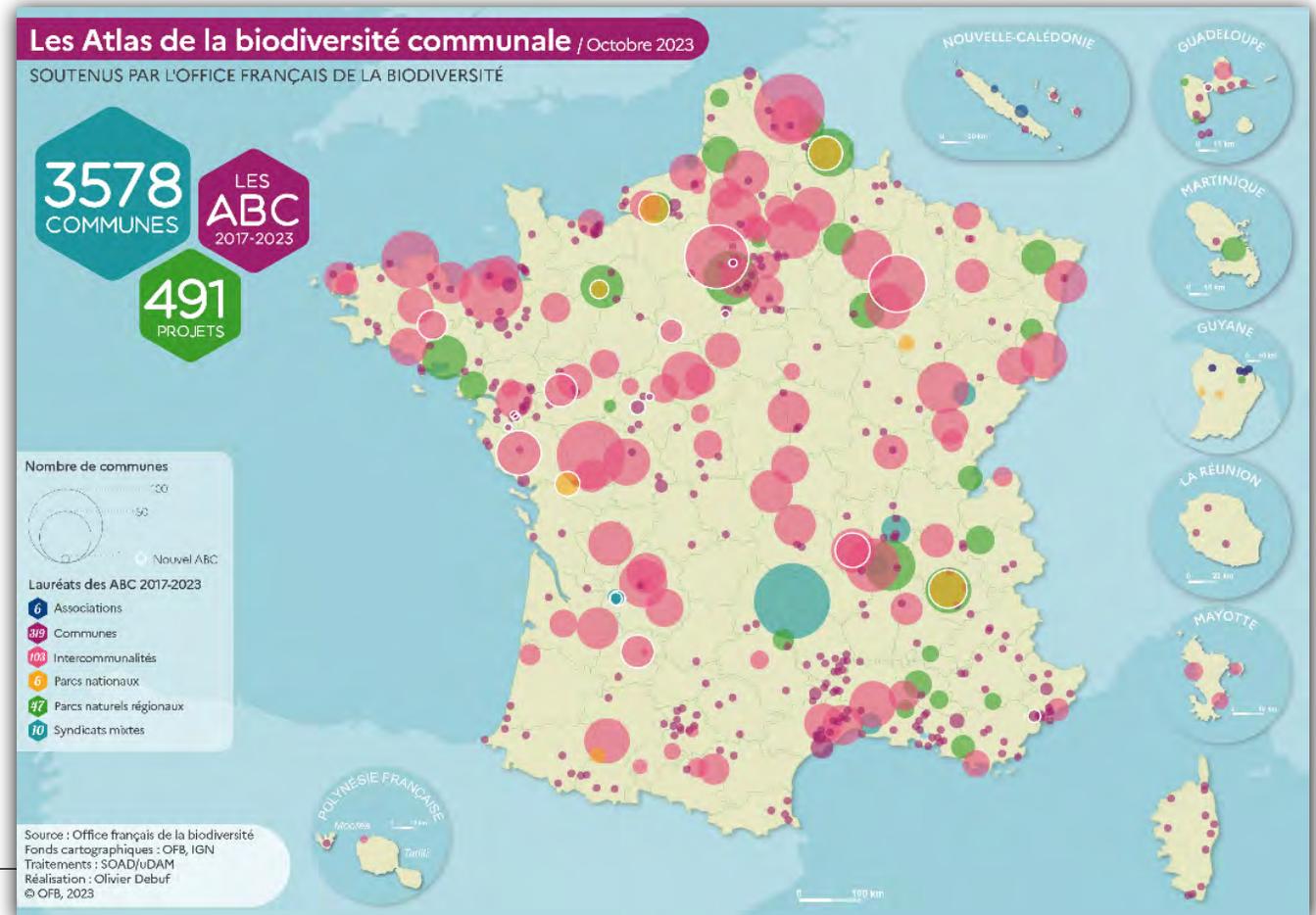
Dépôt en continu tout au long de 2024
via Aides-Territoires

Examen des dossiers déposés en mars,
juin et septembre 2024 [sous réserve de
disponibilités financières]

S'inspirer des projets existants

Le site abc.naturefrance.fr :

Plus de 3 000 communes déjà couvertes par un ABC au niveau métropole et **163 communes** au niveau Pays de la Loire (36 projets ABC co-financés OFB)



Quelques ressources-clés

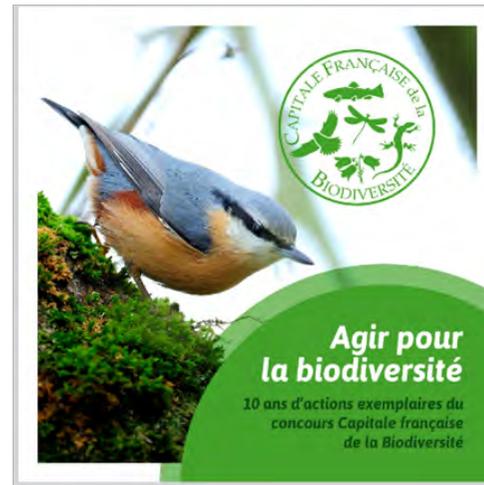
Sur le portail technique de l'OFB :

<https://professionnels.ofb.fr/fr/mettre-en-place-un-abc>

Méthodologie

Connaissance

Passage à l'action



Mobilisation



Quels attendus pour un pré-diagnostic?

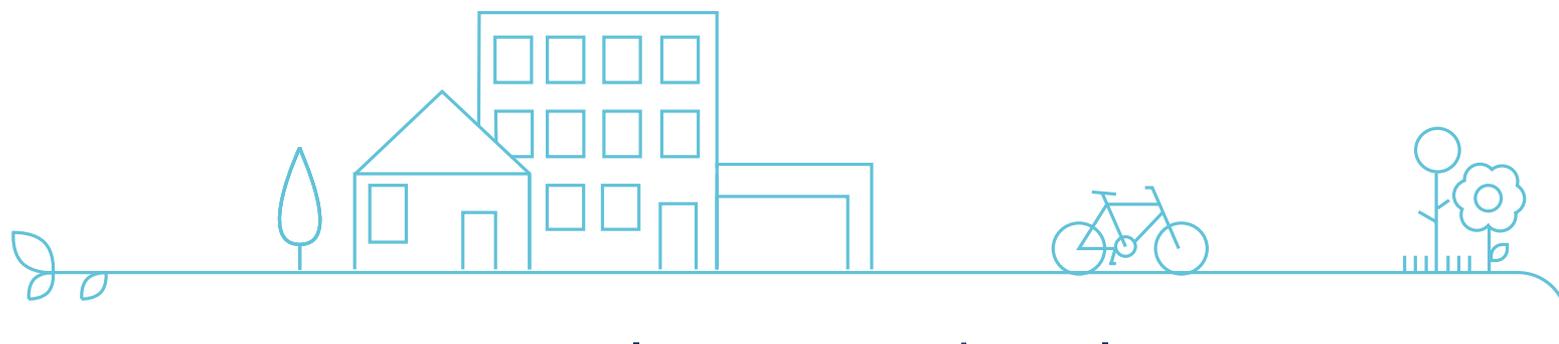
Loire-Atlantique développement

Jérôme Lucas et Mathieu Roeper

Sommaire



- 1 Présentation de LAD et de son pôle Biodiversité
- 2 Le pré-diagnostic écologique
 - Les objectifs et les attendus
 - Les différentes étapes
- 3 Exemple concret d'un pré-diagnostic



Loire-Atlantique développement

Présentation de l'agence et du pôle Biodiversité



Loire-Atlantique développement

Loire-Atlantique développement est une agence départementale d'ingénierie au service des collectivités et des porteurs de projets de tous les territoires du département.

Elle mobilise ses compétences dans les secteurs de l'aménagement, du renouvellement urbain, de la construction, de l'architecture, de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, de la biodiversité et du tourisme responsable, pour accompagner les territoires et améliorer la qualité de vie des habitants de Loire-Atlantique.



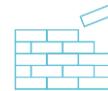
Ingénierie immobilière



Aménagement



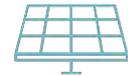
Renouvellement urbain



Construction
Rénovation énergétique



Gestion immobilière



Énergies renouvelables



Tourisme responsable



Biodiversité



Architecture urbanisme et paysage



Plusieurs entités juridiques pour un accompagnement adapté aux besoins et contraintes des commanditaires.

Une Société publique locale (LAD-SPL)

Travaille pour ses actionnaires dans un cadre conventionnel.

- Président : Michel Ménard.
- Directrice générale : Audrey Blau.

Une société d'économie mixte (LAD-SELA)

Travaille pour ses commanditaires dans un cadre concurrentiel

A une capacité d'investissement dans des projets d'intérêt général.

- Président : Michel Ménard.
- Directrice générale : Audrey Blau.

Une association départementale le CAUE

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Loire-Atlantique

Travaille pour ses adhérents dans un cadre conventionnel.

- Présidente : Karine Paviza.
- Directrice : Delphine Lainé-Delaunay.

Deux groupements : GIE et GE

Un Groupement d'intérêt économique (GIE)
Regroupe les fonctions supports mutualisées.

- Administratrice : Audrey Blau.

Un Groupement d'employeur (GE)
Rassemble les directions opérationnelles (hors CAUE) et facilite la mobilisation des expertises et compétences métiers.

- Présidente : Audrey Blau





Actionnaires et adhérents

Carte mise à
jour le
11/03/24

Actionnaires LAD-SPL

- 128 communes
- 17 EPCI
- 3 groupements (Parc de Brière, Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Syndicat Mixte des ports de Loire-Atlantique)

Hors carte :

- Département de Loire-Atlantique
- Région des Pays de la Loire

Adhérents CAUE

- 167 Communes
- 14 EPCI

Hors carte :

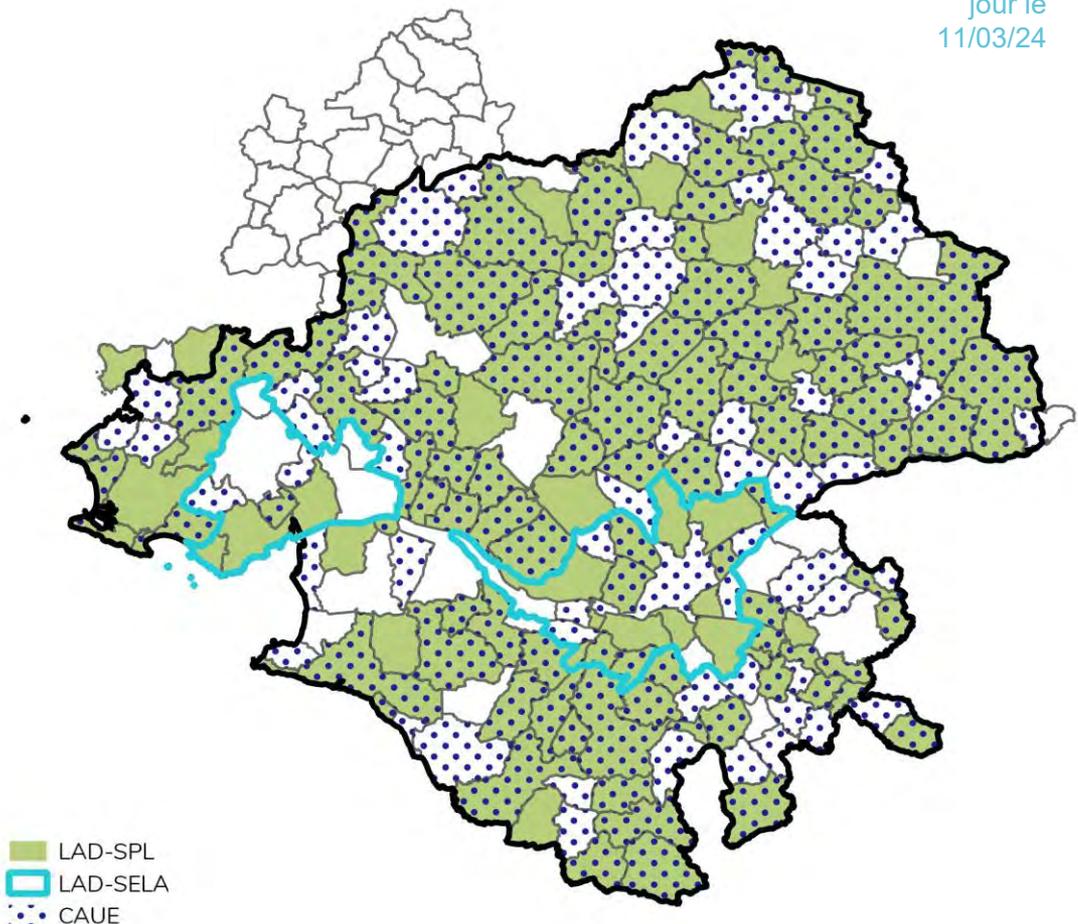
- 18 organismes

Actionnaires LAD-SELA

- Nantes Métropole,
- CARENE,
- Saint-Herblain,
- Nantes

Hors carte :

- Département de Loire-Atlantique
- Région des Pays de la Loire
- Institutionnels (CDC, CCI...)
- Autres partenaires dont banques

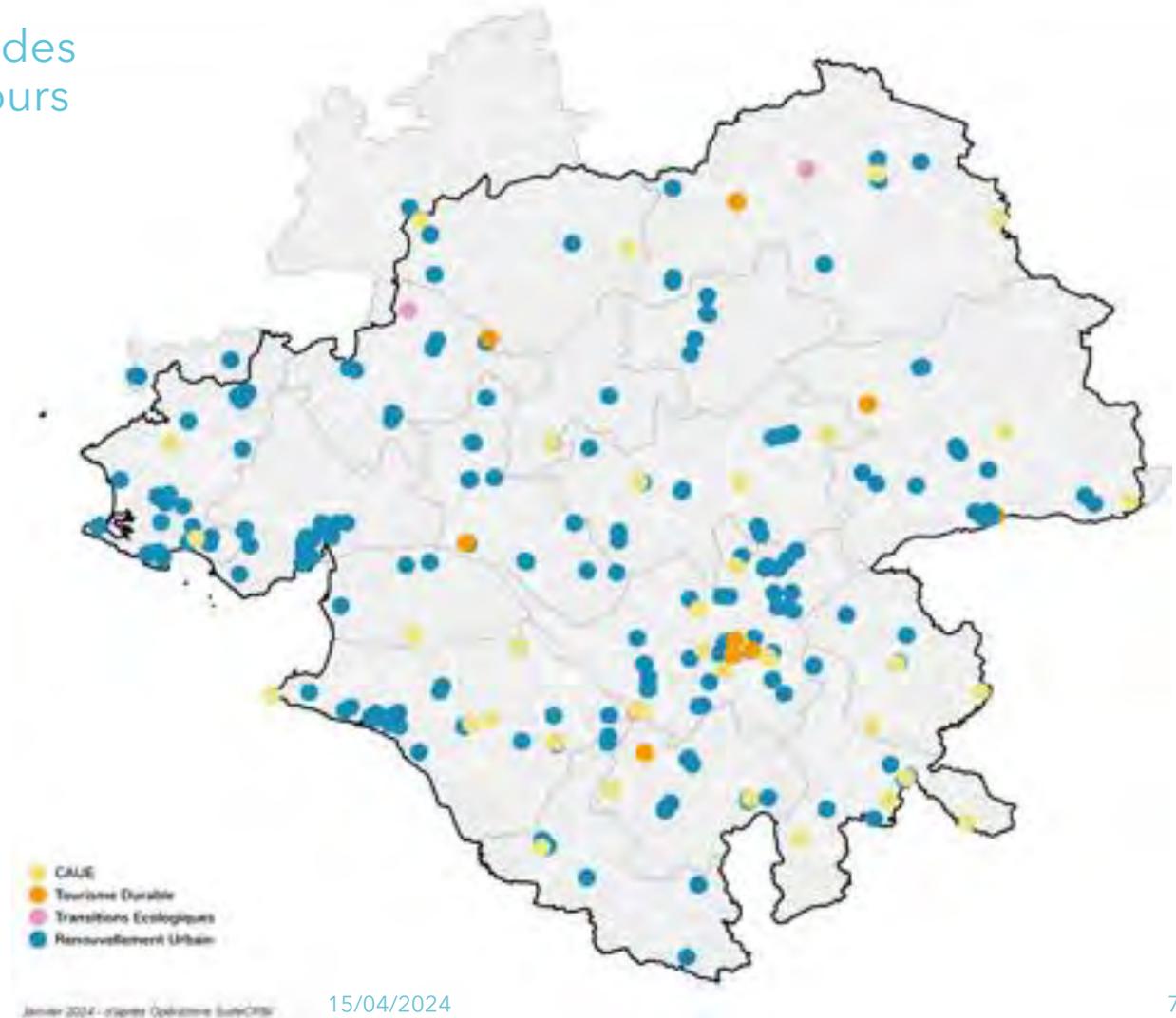




Territoires d'intervention

Cartographique des opérations en cours

au 1^{er} janvier 2024



15/04/2024





Le pôle Biodiversité et milieux naturels



Accompagner les collectivités et porteurs de projet dans leurs projets d'aménagements, de valorisation et de préservation de la biodiversité



Une assistance technique, réglementaire et scientifique en amont du projet (pré-diagnostic écologique, pilotage des bureaux d'études, suivis des inventaires)



Un accompagnement écologique sur les différentes étapes du projet (AMO sur la séquence ERC, complétude des dossiers réglementaires)

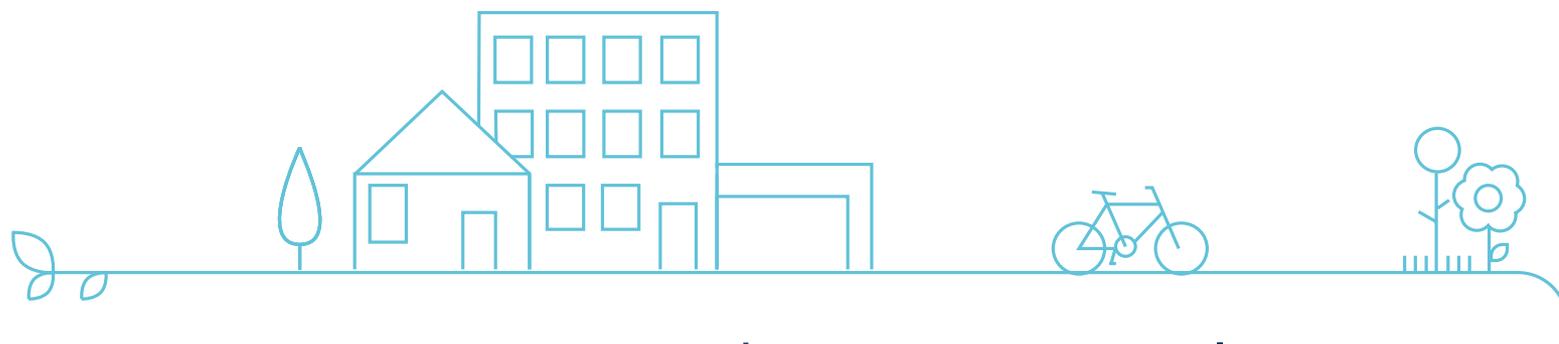


Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans la réalisation et le suivi des mesures ERC (appui DCE, sélection des entreprises, suivi en phase chantier, suivis des mesures et inventaires)



Sensibilisation aux enjeux environnementaux





Le pré-diagnostic écologique

Objectifs et attendus pour identifier les enjeux écologiques



Les objectifs du pré-diagnostic écologique

Objectifs opérationnels

- Anticiper et identifier les enjeux écologiques à l'échelle d'un territoire
- Initier une séquence Eviter - Réduire - Compenser pertinente et efficiente

Planification

- Anticiper des modifications de zonage lors de révision de documents d'urbanisme (passage en zone AU)
- Disposer d'un outil d'aide à la décision dans le choix de secteurs aménageables et dans la planification d'un projet
- Sécuriser les acquisitions foncières en s'assurant de l'absence d'enjeux écologiques

Programmation

- Anticiper et calibrer des études écologiques auprès de prestataires
- Porter à la connaissance de la maîtrise d'ouvrage d'éventuelles procédures réglementaires (espèces protégées, zones humides) et les délais associés





Les attendus du pré-diagnostic écologique

1

Evaluer la présence potentielle d'enjeux écologiques sur un périmètre
↳ Constitution de l'état initial bibliographique

2

Identifier les secteurs à forts enjeux ou à fortes potentialités écologiques
↳ Visite de site et définition des enjeux écologiques

3

Orienter les choix d'aménagement en adéquation avec le pré-diagnostic
↳ Initiation de la séquence Eviter - Réduire - (Compenser)

4

Assurer un pré-cadrage réglementaire et identifier les études à conduire
↳ Identification des procédures et calibrage des études





Etape 1 : L'Etat initial bibliographique



Rappel de l'attendu

Évaluer la présence potentielle d'enjeux écologiques sur un périmètre

Mise en œuvre

- Etudes des zonages écologiques in situ et aux abords
- Analyse des documents de planification disponibles
- Etude des inventaires et des potentialités associés aux zones humides
- Consultation des bases de données naturalistes

Résultats visés

- Production de cartes et de tableaux de synthèse
- Mise en évidence d'enjeux écologiques avérés ou potentiels
- Mobilisation des données dans la préparation anticipée de la phase terrain





Etape 2 : Visite de site et définition des enjeux écologiques

Rappel de l'attendu :



- Identifier les secteurs à enjeux et/ou présentant des potentialités écologiques

Mise en œuvre



- Caractérisation sommaire des habitats naturels
- Recensement des espèces floristiques et faunistiques
- Caractérisation des habitats d'espèces
- Levée de doute relative aux zones humides (pédologie, flore, habitats)

Résultats visés

- Définition des enjeux écologiques avérés ou potentiels par thématique (groupes faunistiques, habitats, zones humides...)
- Identification et délimitation des zones humides réglementaires
- Production de cartes de synthèse (espèces et habitats associés, enjeux)





Etape 3 : Initiation de la séquence ERC

Rappel de l'attendu :



- Orienter les choix d'aménagement en adéquation avec les conclusions du pré-diagnostic

Mise en œuvre

- Cas 1 : Initier la séquence Eviter- Réduire dans le choix d'un secteur aménageable
- Cas 2 : Analyser un projet et initier la séquence ERC via la définition de secteurs aménageables (propositions de scénarios d'aménagement)
- Cas 3 : Emettre des préconisations en faveur de la biodiversité (mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement)



Résultats visés

- Outil d'aide à la décision dans le choix d'un secteur aménageable
- Initier l'intégration des enjeux et/ou des potentialités écologiques dans le respect de la réglementation (espèces protégées, zones humides)





Etape 4 : Pré-cadrage réglementaire et études à conduire



Rappel de l'attendu :

- Identifier les procédures associées au Code de l'Environnement et définir les études à mener

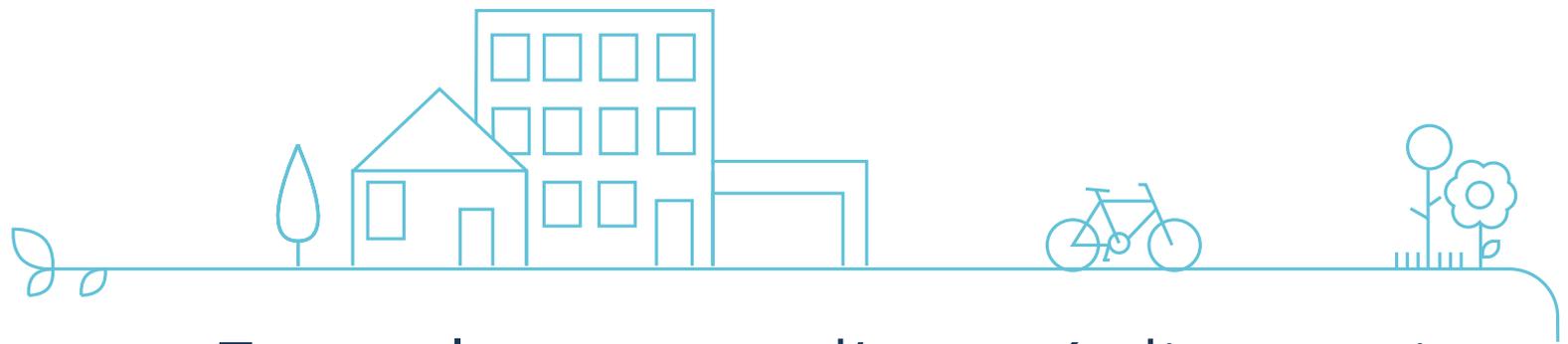
Mise en œuvre

- Réaliser un pré-cadrage réglementaire associé aux caractéristiques générales du projet (R. 122-2 Code de l'Environnement, rubriques IOTA)
- Identification des suites à donner (inventaires faune-flore 4 saisons, étude zones humides, caractérisation des fonctionnalités)
- Calibrage des études à mener en adéquation avec les conclusions du pré-diagnostic (pressions d'inventaires, sondages...)

Résultats visés

- Planification des études à mener afin d'optimiser la séquence ERC
- Anticipation d'éventuelles procédures à conduire avec prise en compte de délais d'instruction réalistes





Exemple concret d'un pré-diagnostic

Commune de Missillac - Secteur des Berganderies



Etat initial et contexte de l'étude

Eléments de contexte

- Modification de l'OAP du secteur des Berganderies
- Opérateur immobilier privé ciblant une partie du foncier concerné
- Interrogations de la commune sur son projet, sa programmation et l'aménagement du secteur au regard des fonciers limitrophes

Etat initial bibliographique

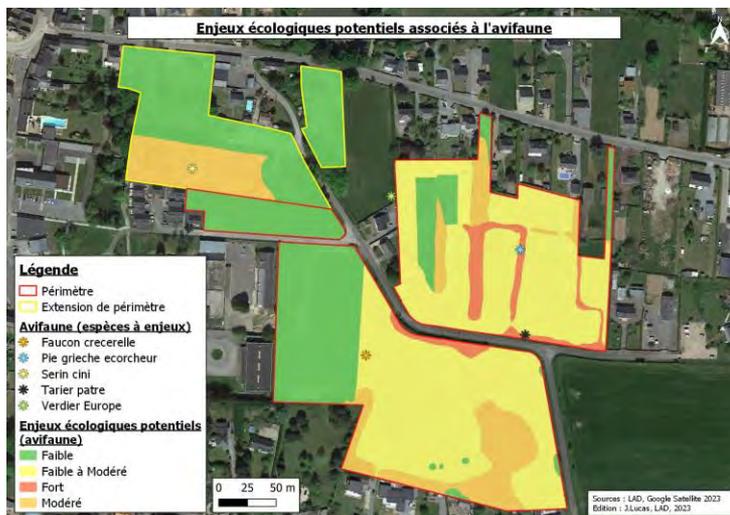
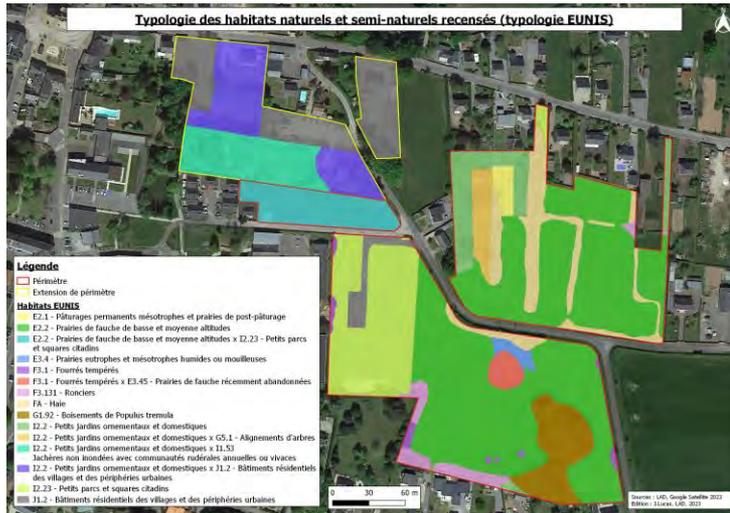
- Périmètre non inscrit dans un zonage d'intérêt écologique
- Absence d'enjeux constatée dans les documents de planification
- Contexte bocager et présence de zones humides réglementaires
- Données communales indiquant la présence d'espèces à enjeux associées au milieu bocager

Nécessité d'anticiper les enjeux environnementaux sur site

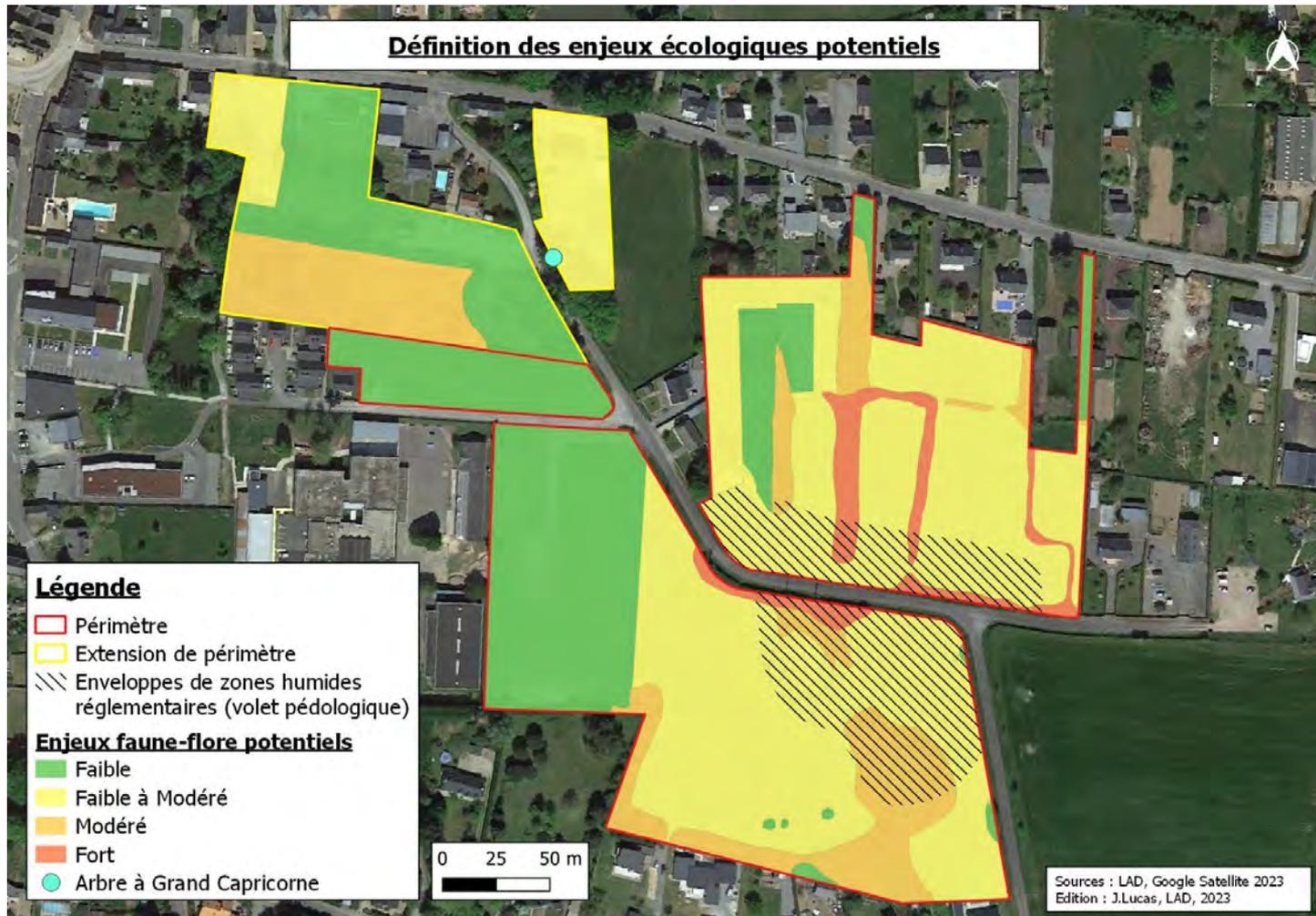




Visite de site et définition des enjeux écologiques (1)



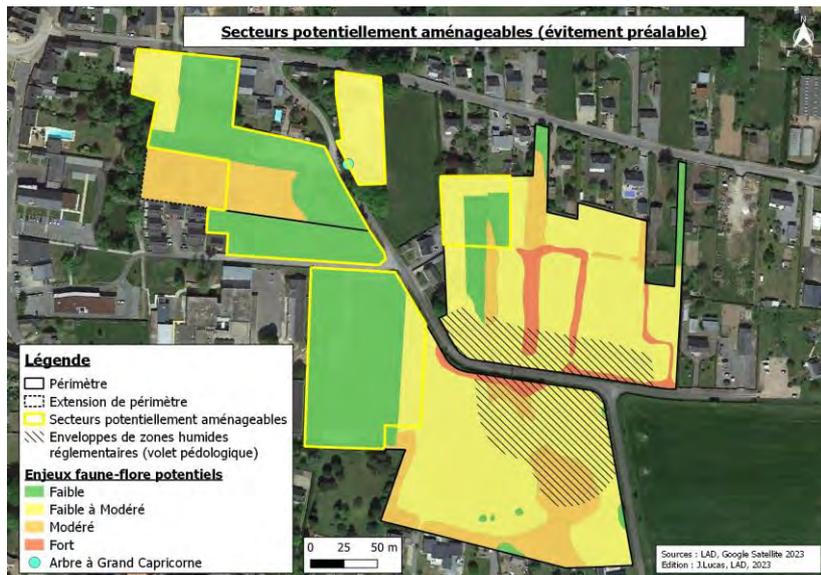
Visite de site et définition des enjeux écologiques (2)



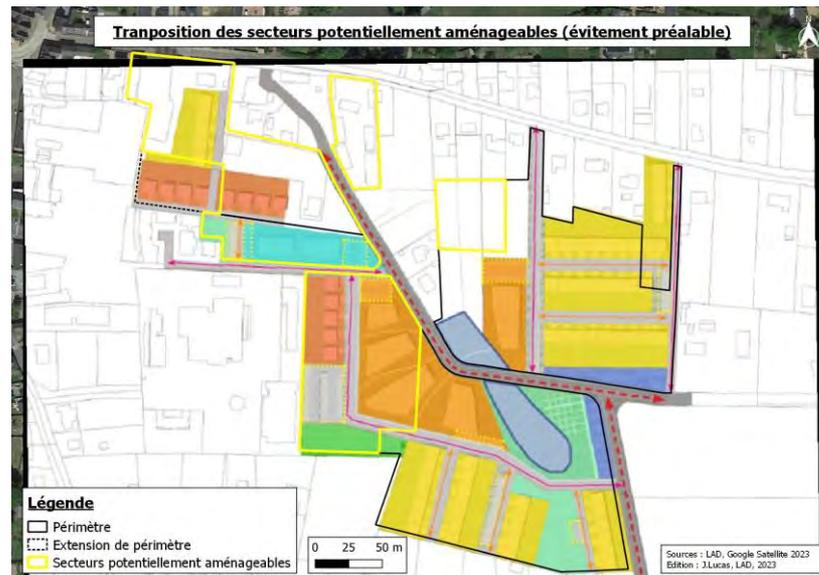
Incidences réglementaires et initiation de la séquence ERC

- Incidences réglementaires potentielles sur les espèces protégées et les zones humides
- Initier l'évitement des secteurs à enjeux ou potentiellement significatifs

Evitement des secteurs à enjeux



Redéfinition des caractéristiques du projet



- Préconisations en faveur de la biodiversité





Identification et calibrage des études à conduire

Au regard du secteur aménageable retenu



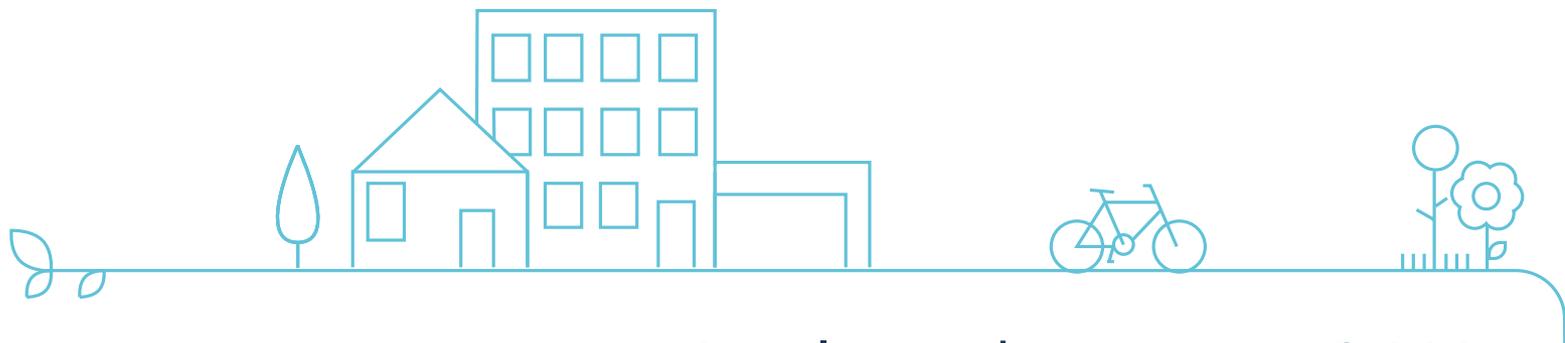
- Réalisation d'un inventaire écologique 4 saisons
 - Pressions d'inventaires proportionnées aux potentialités écologiques
 - Méthodes d'inventaires en adéquation avec les exigences réglementaires



- Intégrer la séquence ERC en phase Conception
 - Evaluation des impacts bruts
 - Optimiser l'évitement et définir les mesures de réduction adaptées
 - S'assurer de l'absence d'impacts résiduels devant être compensés



- Constitution d'un cas par cas en adéquation avec les caractéristiques du projet



Analyse des zones 2AU

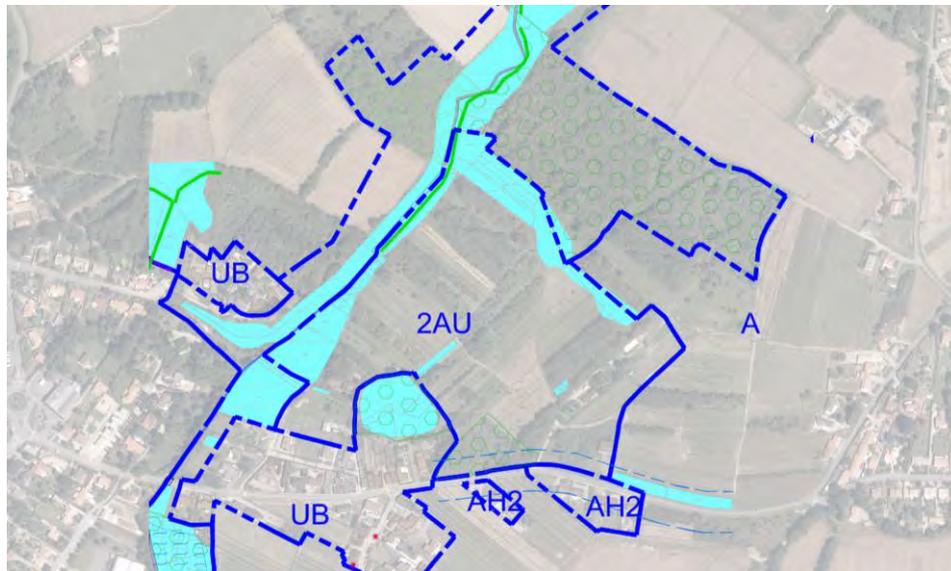
Commune de Pont St Martin





Projet d'aménagement de la Planche au Bouin - Pont St Martin

Site de 11ha en 2AU en quasi-totalité en zone humide



PLU approuvé en juillet 2020



Inventaire ZH sur site

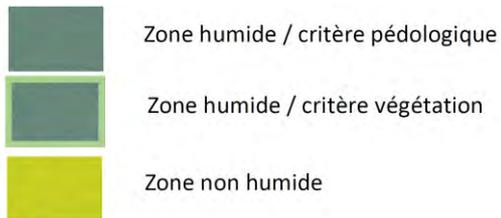


Prospection de sites alternatifs à Pont St Martin en 2AU

3 sites identifiés et analysés = tous en zone humide !



- Sondage non caractéristique de zone humide
- Sondage caractéristique de zone humide



Merci de votre attention



Loire-Atlantique développement

2 bd de l'Estuaire - CS 66207
44262 Nantes Cedex 02
Tél. : 02 40 20 20 44

OUTILS

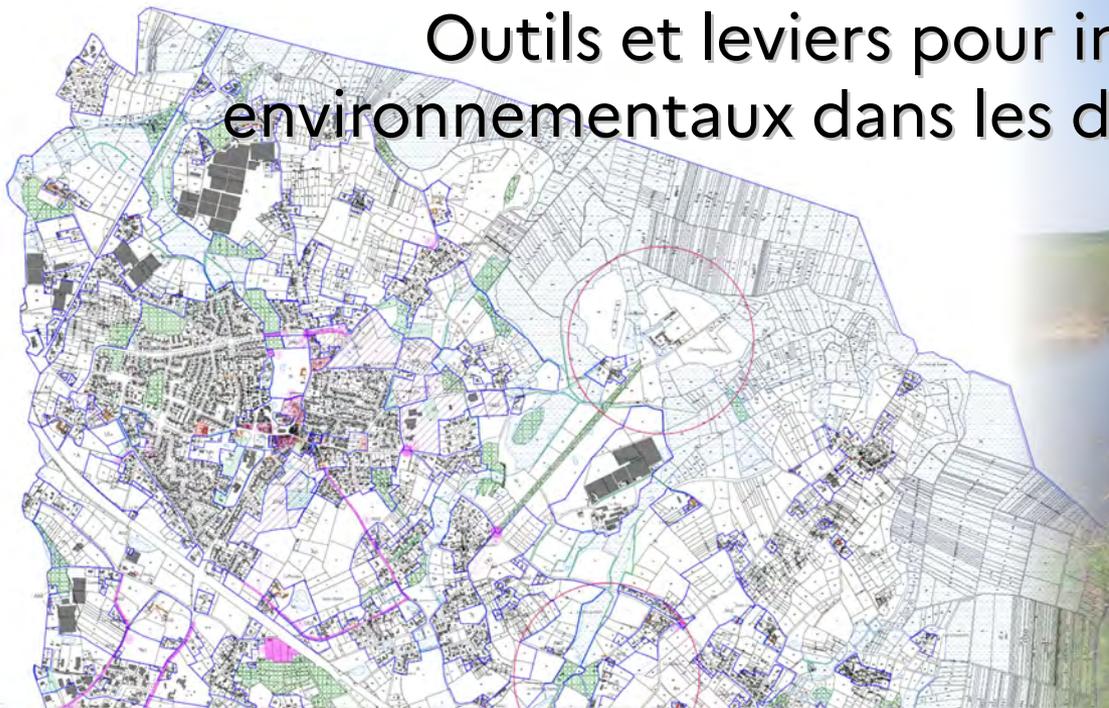
OUTILS ET LEVIERS POUR INTÉGRER CES ÉLÉMENTS DANS LA **PLANIFICATION**



par Thomas GONNORD, DDTM

SÉMINAIRE AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT

Outils et leviers pour intégrer les enjeux
environnementaux dans les documents d'urbanisme



L'évolution d'un document d'urbanisme : une occasion à saisir pour planifier un aménagement durable des territoires, « en connaissance de cause »

1. **Connaître** pour mieux préserver et faciliter l'atteinte des objectifs de la collectivité en termes d'aménagement

- a. **État des lieux** de la connaissance
- b. **Évaluation** de la connaissance
- c. **Approfondissement** de la connaissance

2. **Inscrire** les partis d'aménagement dans une démarche d'évitement des impacts

Par le PADD : passer d'un simple objectif de protection / préservation de l'environnement à son intégration dans la stratégie de développement

3. **Traduire** de façon adaptée et argumentée la prise en compte des enjeux environnementaux

- a. Plans de zonage
- b. Règlement écrit
- c. OAP

L'évaluation environnementale : une démarche itérative d'intégration de l'environnement

s'interroger sur l'opportunité des projets prévus ou potentiels, leur cohérence et effets cumulés
identifier les incidences du PLU(i) sur l'environnement et **l'adapter** en conséquence

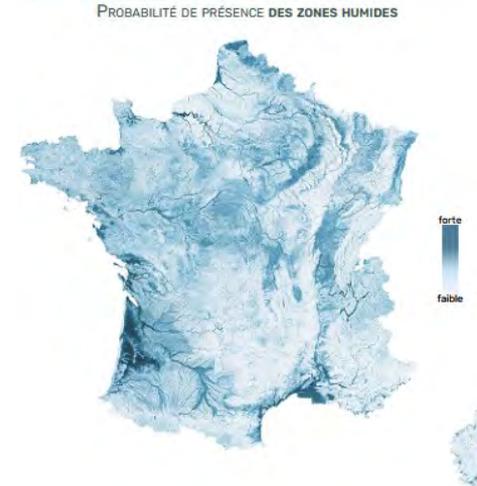
1. Connaître pour mieux préserver et faciliter l'atteinte des objectifs de la collectivité

État des lieux de la connaissance sur les zones humides

- inventaires SAGE (lorsqu'ils existent)
- pré-localisations DREAL 2010
- cartographie nationale des milieux humides 2023
- études pré-opérationnelles (liées à des procédures environnementales engagées ou non, autorisées ou non)

État des lieux de la connaissance sur la biodiversité (faune-flore)

- atlas de biodiversité communal (ABC)
- inventaires bocagers
- études pré-opérationnelles (liées à des procédures environnementales engagées ou non, autorisées ou non)



1. Connaître pour mieux préserver et faciliter l'atteinte des objectifs de la collectivité

Évaluation de la connaissance

- **présenter** les méthodologies employées, incluant cartes, fiches descriptives (lorsqu'elles existent) et caractérisation des zones humides / espèces et habitats d'espèces ;
- **évaluer** dans quelle mesure les méthodologies d'inventaire ont pu conduire ou non à omettre certaines zones humides au sens de l'arrêté du 24/06/2008 modifié ou espèces protégées ;
- **Points d'attention** sur les secteurs de projet : zones U, AU, emplacements réservés.

1. Connaître pour mieux préserver et faciliter l'atteinte des objectifs de la collectivité

Approfondir la connaissance

Pourquoi ?

S'il ressort que la/les méthodologie(s) d'inventaire n'offre(nt) pas un niveau de connaissance suffisant.

Comment ?

- **Zones humides** : examen de la végétation **et** réalisation de sondages pédologiques visant à clarifier le caractère hydromorphe des terrains prospectés ;
- **Biodiversité** : démarche proportionnée comportant, *a minima*, un 1er passage au printemps.

2. Inscrire les partis d'aménagement dans une démarche d'évitement des impacts

Intérêts pour les collectivités compétentes en matière de PLU(i)

- **Interroger** l'opportunité de tous **les projets** prévus ou potentiels, leur cohérence, leurs effets cumulés ;
- **Réunir les conditions favorables** à la bonne exécution du plan :
 - **définir un scénario** d'aménagement au regard de la capacité d'accueil,
 - revoir l'opportunité de certains projets et/ou **envisager de meilleures localisations**,
 - **retenir une programmation et des orientations complémentaires** entre projets, **réalistes** à l'échelle de chaque terrain d'assiette.

2. Inscrire les partis d'aménagement dans une démarche d'évitement des impacts

Intérêt pour les porteurs de projet

- **Réduire les risques** d'une exposition des projets à des complications, oppositions ou refus d'autorisation au titre des procédures environnementales.

Intérêts communs

- **Sécuriser** davantage les **PLU(i)** et les **actes d'urbanisme** qui en découlent ;
- **Limiter les recours** de tiers ;
- Limiter les situations où la collectivité voit sa **responsabilité** mise en cause ultérieurement par des porteurs de projet, pour défaut d'information.

2. Inscrire les partis d'aménagement dans une démarche d'évitement des impacts

Document socle : le PADD

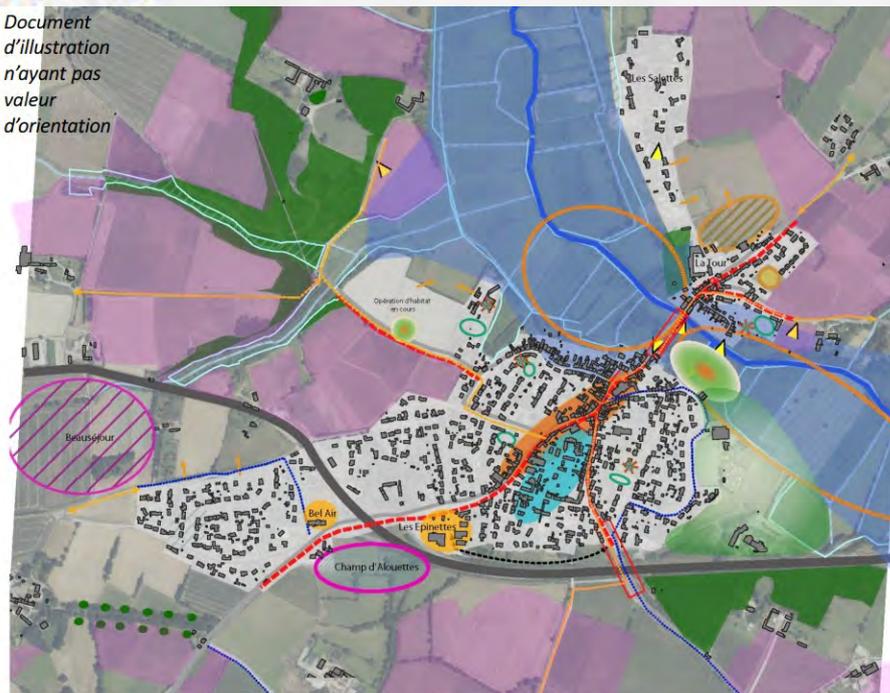
- **Vocation** : définit les orientations générales (L. 151-5 code urbanisme)
- **3 Enjeux** :
 - permettre de **concilier développement et protection de l'environnement**,
 - garantir la **compatibilité avec les documents de rang supérieur** (SDAGE et SAGE hors SCoT intégrateur),
 - **assurer la cohérence** avec le diagnostic et la traduction réglementaire.

**Une opportunité
de poser l'évitement des impacts sur l'environnement
comme enjeu intégré de la stratégie de développement du territoire**

Concevoir des projets d'aménagement dans une logique de développement durable :

- Prendre en compte l'environnement, les qualités existantes des sites (zones humides, topographie, patrimoine végétal...)

Document
d'illustration
n'ayant pas
valeur
d'orientation



1. Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

Préserver les qualités paysagères et patrimoniales

- Caractère original du centre-bourg ancien
- ⊗ Monument historique inscrit et site inscrit
- Ensembles bâtis, bâtiments d'intérêt patrimonial et/ou architectural à préserver voire à valoriser (cf. documents graphiques réglementaires du P.L.U.)
- 🌳 Eléments boisés, talus, haies végétales, alignements d'arbres ou arbres remarquables à préserver (cf. documents graphiques réglementaires du P.L.U.)
- 📐 Cônes de vue sur des points de repères forts du paysage

Préserver l'environnement, préserver les grandes entités naturelles

- 🌿 Espaces boisés à préserver (cf. documents graphiques réglementaires du P.L.U.)
- 🌊 Cours d'eau et leurs abords à préserver
- 💧 Zones humides à préserver (cf. documents graphiques réglementaires du P.L.U.)
- 🌿 Continuités écologiques (cf. documents graphiques réglementaires du P.L.U.)

3. Traduire de façon adaptée et argumentée la préservation des trames vertes et bleues

Plan de zonage

- Permet d'identifier formellement les périmètres de zones humides, haies, arbres isolés ou des périmètres plus larges nécessaires à leur protection, via :
 - une **trame à portée réglementaire** justifiée pour des motifs d'ordre écologique (article L. 151-23 CU) voire EBC pour certains espaces boisés,
 - **un/plusieurs zonage(s) protecteur(s)** (pour les zones humides à titre d'exemple : Nzh, Auzh, Uzh) ;
- Recours possible aux **emplacements réservés** (art. L. 151-41 CU) pour des projets de restauration/revalorisation de secteurs à enjeux environnementaux dégradés.

3. Traduire de façon adaptée et argumentée la préservation des trames vertes et bleues

Règlement écrit

Zones humides :

- contribuer à la protection physique et fonctionnelle des zones humides
- en limitant les occupations et utilisations du sol aux travaux de génie écologique,
- sauf motifs et/ou modalités dérogatoires admis selon les dispositions du SAGE déclinées dans le SCoT (si celui-ci est intégrateur), en adoptant la démarche ERC.

Haies et arbres isolés : degrés de protection à déterminer selon l'évaluation des fonctionnalités.

3. Traduire de façon adaptée et argumentée la prise en compte des enjeux environnementaux dans les secteurs de projet

OAP

- Obligatoire pour les zones 1AU
- Recommandée pour les secteurs de projet classés en zone U

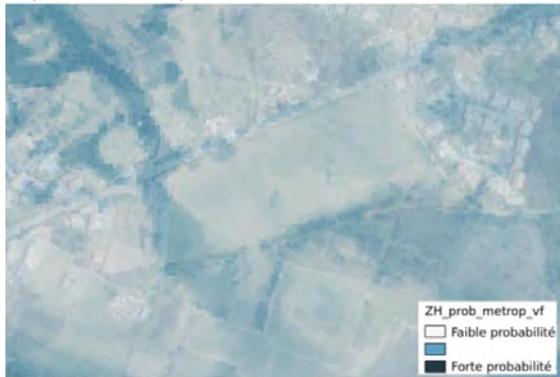
Ce qu'elle permet :

- intégrer les espaces à enjeux environnementaux et leur fonctionnement à la réflexion sur les partis d'aménagement
- en spatialisant certaines orientations en faveur de l'évitement des impacts.

Illustration par un PLU dans le cadre d'un projet d'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Pré-localisation zone humide et diagnostic pédologique :

- 1) Aucune zone humide selon les données de la DREAL
- 2) Probabilité de corridors humides sur les limites du site selon la cartographie nationale des milieux humides 2023
- 3) 29 sondages pédologiques réalisés en mai 2023, mettant en évidence deux zones humides en frange Est (4 270 m²) et en partie Ouest (13 610 m²)



Cartographie des zones humides probables

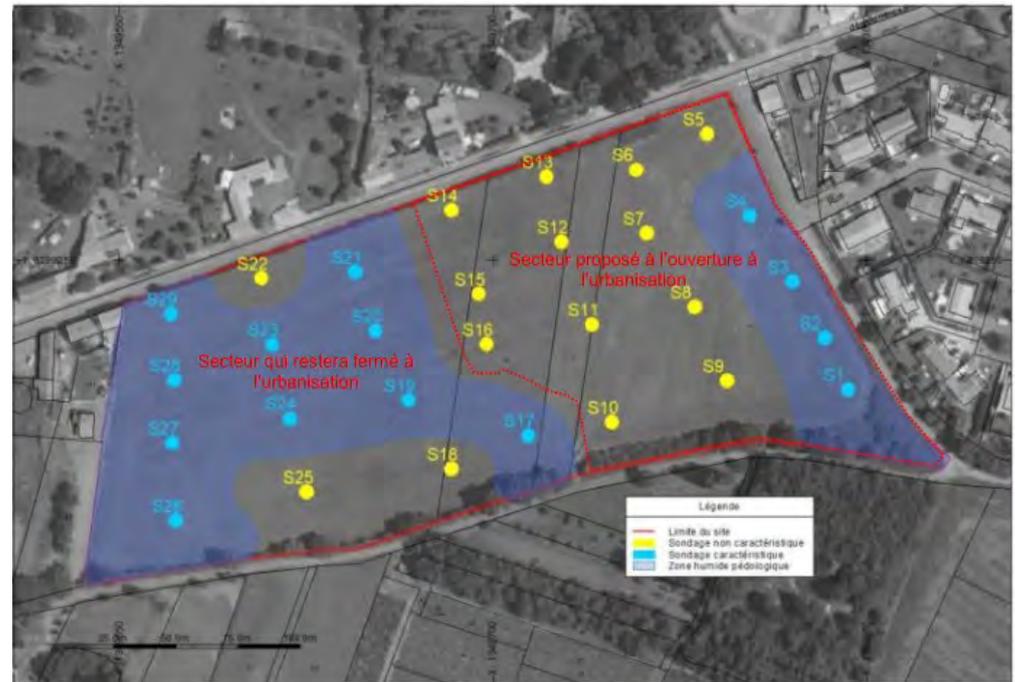
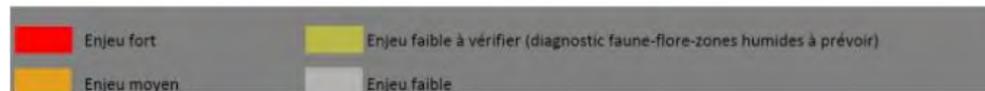
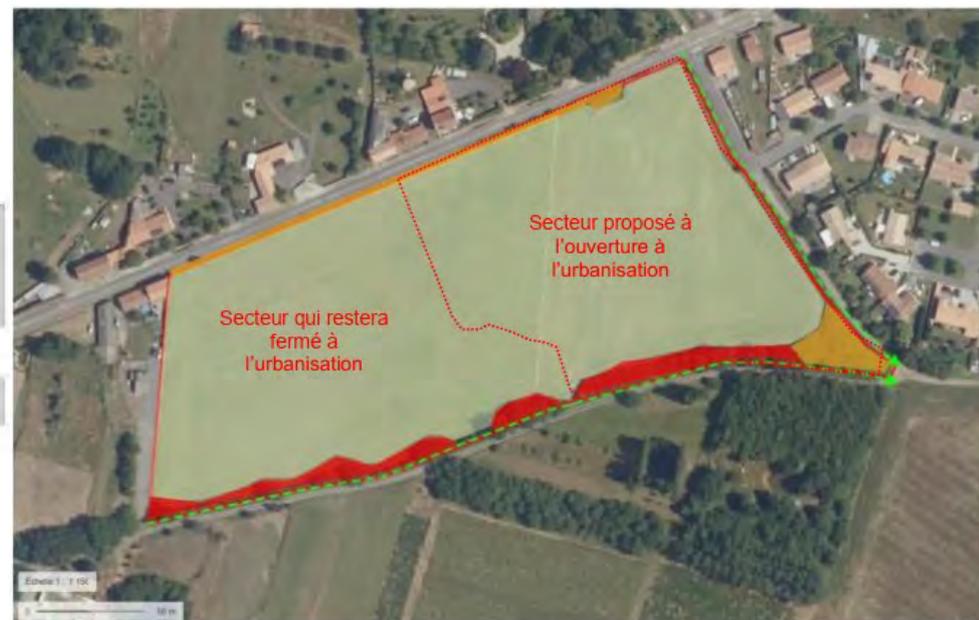


Illustration par un PLU dans le cadre d'un projet d'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Enjeux habitats et espèces faunistiques

Habitat considéré	Niveau d'enjeu	Espèces potentiellement inféodées
Haie mixte	Fort	Avifaune Insectes saproxylophages Mammifères (chiroptères) Reptiles Batraciens (hivernage)
Haie arbustive	Moyen / Faible	Avifaune Reptiles
Fourré/roncier	Moyen / Faible	Avifaune Reptile
Prairies	Faible	Avifaune (nourrissage)



Prise en compte de l'état initial dans l'OAP

OAP :

1) **Sur le plan graphique**, reprise des **zones humides** ainsi que des **haies** et **fouffrés/ronciers** présentant un **enjeu moyen à fort**, dans un objectif de préservation.

2) **Sur la partie littérale :**

- partie Ouest fermée à l'urbanisation ;

- zone humide Est préservée, avec possibilité de valorisation ;

- habitations les plus denses de préférence organisées autour de la zone humide.



Légende commune aux OAP du bourg



Secteur 2 :
En cas d'ouverture à l'urbanisation, la réalisation de nouveaux sondages pédologiques est imposée.

Merci de votre attention